

# CSCVC Conférence des sociétés chorales vaudoises de concert

## Procès-verbal de l'Assemblée générale 2018

Jeudi 29 novembre, 18h30, Salon Bleu du Casino de Montbenon.

<b>Présents:</b>	le président Bovet et le vice-président Caille ainsi que les représentants des chœurs
<b>Lausanne :</b>	Académie Vocale de Suisse Romande (AVSR), Ardito, Arpège, Bach, Calliope, Chœur de la Cathédrale, Chapelle Vocale, Cité, Euterpe, Faller, Gymnases, Hémiole, Laudate, Laudate Deum cc, Pro Arte, Universitaire, Uni Populaire, Vivace, Voix de Lausanne.
<b>Province :</b>	EV L'Auberson, Oratorio (Montreux), EV Romainmôtier, Lyre (Moudon), EV Horizons-Yverdon,
<b>Excusés:</b>	M. Nicolas Gyger (adjoint SERAC), M. Michael Kinzer (chef culture Lausanne) Les chœurs Basilique, Bis, A Cappella (Yverdon), A Cœur-Joie, ECCôte, EV Terre-Sainte, Chorège (Payerne), Persévérance (Vallorbe).
<b>Invités:</b>	OCL : M. Benoît Braescu. dir. exécutif et Mme Roberta Ocozia, responsable relations chorales, Sinfonietta :Mme Catherine Zoellig, dir.exécutif. Les chœurs Ars Vocalis et Tale of Fantasy
<b>Absents :</b>	EVL, SC Le Brassus, Alphega-Fiori-Musicali (Morges), Opus 1020 (Renens), Cuadrinio (Pully), SC L'Orient, Couleur Vocale (Vevey), CS Vevey.

1. En ouverture de la séance, après mention des personnes et chœurs excusés, le président fait accepter **l'ordre du jour.**
2. le **procès-verbal** de la séance **2017** est accepté
3. en guise de **rapport**, le président qui vient de vivre sa première année de présidence remercie les personnes qui l'ont aidé avec indulgence. Il mentionne qu'on a pu satisfaire à toutes les demandes de garanties bien que le total des demandes ait excédé les enveloppes prévues de env. 40%.
4. **Mutations**
  - 4.1 Une partie de LAUDATE DEUM disparaît mais le chœur subsiste dans sa version en chœur de chambre
  - 4.2 une partie de ses chanteurs ont créé ARS VOCALIS qui demande son admission à la CSCVC, acceptée par applaudissements
  - 4.3 TALE OF FANTASY (chorales de jeunes en expansion depuis deux ans qui se consacre à l'épic music (jeux video, films) est également demanderesse d'admission. MM. Bugnon et Reymond plaident en faveur de ce type de musique. Le chœur est admis à l'unanimité moins une abstention.
5. **Modification des statuts**

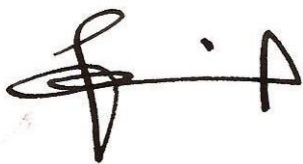
il est rappelé que les raisons de ces modifications sont une actualisation proposée par les services de la commune de Lausanne en vue de la signature d'une convention de subvention. Elles consistent essentiellement en l'élimination de détails obsolètes. Les nouveaux statuts sont acceptés à l'unanimité.
6. **Prêts OCL**
  - 6.1 rappel 19-20 AVSR – BIS – FALLER – PRO ARTE
  - 6.2 Benoît Braescu, directeur exécutif, explique les raisons de la fixation de dates proposées pendant les vacances scolaires. Les chorales insistent sur les difficultés (participation et finances) que ces décisions impliquent pour les chorales.
  - 6.3 dates proposées 20-21: 11.11.20 (cathé non disponible) – 02.12.20 – 24.02.21 – 14.04.21  
s'inscrivent pour la saison 20-21 : ARPEGE – ARS VOCALIS – BACH – CALLIOPE – CITE – PRO ARTE – UNI POP
  - 6.4 BB explique également la règle des suppléments d'emplois (ajout d'un instrument supplémentaire joué par un même instrumentiste) qui se facturent aussi, bien qu'ils ne soient pas prévisibles en examinant la partition (trompette piccolo, percussion, par ex). M. Monney (chef Faller) relève en conséquence qu'un musicien peut décider seul, quelques jours avant le concert, d'une dépense supplémentaire de 1000.-.

7. **Prêts Sinfonietta**, Catherine Zoellig remercie pour les soutiens de la CSCVC pour la signature de la pétition en faveur du maintien de leur subvention saison 21
- 7.1 rappels : 2019 VOIX - VIVACE / 2020 ARDITO – ARPEGE
- 7.2 s'inscrivent pour 2021 ARPEGE – BACH – CITE– FALLER – PRO ARTE – UNIVERSITAIRE – UNI POP
8. **Garanties de déficit** : s'inscrivent pour 19-20  
AVSR – ARDITO – ARPEGE – ARS VOCALIS – BACH – CALLIOPE – CATHEDRALE – CITE – EUTERPE – FALLER – GYMNASSES – LAUDATE DEUM cc – PRO ARTE – UNIL – UNI POP – VIVACE ORATORIO MTRX – LYRE MOUDON – ROMAINMOTIER – UC LA TOUR
9. **charges sociales et impôt à la source**
- 9.1 GC annonce qu'il va prochainement ajouter au document sur le site un tableau qui devrait aider à la compréhension.
- 9.2 Par ailleurs, on mentionne dans l'audience que le fisc commence à s'intéresser aux chorales qui y sont soumises comme toute association. Il semblerait que la perception est due au-delà de 12'500 de bénéfice et 50'000.- de fortune.
10. le **bureau** est réélu par acclamation
11. **Calendrier**,  
Ladite règle est difficile à appliquer car le bureau n'a pas les compétences de police. Cette règle devrait se départir de la stricte observation de 10 jours et devrait s'appeler règle de proximité.  
A ce propos, demande est faite d'annoncer les dates abandonnées par les chorales pour en laisser la place.  
Le président en appelle à la bonne volonté. L'inaccessibilité des grandes salles explique nombre de collisions et les contraintes se multiplient.
12. **Divers**
- 12.1 il est fréquemment demandé la mise à disposition du **fichier des adresses** pour des informations destinées au cadre interne de la Conférence. Les chorales présentes ont donné leur accord sur la liste de présence. On rappelle qu'il faut **impérativement** placer les adresses en copie cachée.
- 12.2 L'idée de lancer un sondage sur les salaires pratiqués (dont les résultats resteront anonymes) est acceptée.
- 12.3 Nicolas Reymond rappelle que l'AVDC organise plein de cours utiles.

La séance se termine à 19h30

Lausanne, le 3 décembre 2018

le vice-président rédacteur du PV, Georges Caille:



le président, Jean Bovet

